

REFLEXION SUR LA REFORME DU DROIT DES SOCIETES
COMMERCIALES EN COTE D'IVOIRE

A V I S

Adopté par le CONSEIL ECONOMIQUE et SOCIAL
au cours de la SEANCE PLENIERE
du Mercredi 17 Mai 1989

REFLEXION SUR LA REFORME DES DROITS
DES SOCIETES EN COTE D'IVOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 26 de son Règlement Intérieur, le Conseil Economique et Social s'est saisi de la Réforme du Droit des Sociétés Commerciales en Côte d'Ivoire.

La Commission des Affaires Economiques et Financières a été chargée de cette étude par le Bureau du Conseil Economique et Social.

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

VU le document présenté par Monsieur AMETHIER Jean-Baptiste,
Membre du Conseil Economique et Social,

APRES AVOIR ENTENDU le rapport présenté au nom de la Commission
des Affaires Economiques et Financières par Monsieur TIABAS
HOULAI Bernard, Rapporteur Général Adjoint,

PORTE à la connaissance du Gouvernement les observations et suggestions sur la forme et le fond que l'étude appelle de sa part.

.../...

CONSIDERANT :

SUR LA FORME

- Que le texte de la législation sur le Droit des Sociétés commerciales en Côte d'Ivoire, doit être plus concis pour en faciliter la compréhension et l'application.

SUR LE FOND

- Que pour faire face à son développement, la Côte d'Ivoire a créé divers cadres juridique, financier, technique et fiscal en s'inspirant de la législation française et qu'ainsi les Sociétés commerciales en Côte d'Ivoire sont régies par les lois du 24 Juillet 1867 (Société Anonyme) et du 7 Mars 1925 (Société à Responsabilité Limitée).

- Que le développement prodigieux qu'a connu le domaine économique a entraîné des mutations profondes, des pratiques nouvelles et des changements de mentalités.

- Que les textes jusque là applicables aux Sociétés commerciales sont devenus, sur plusieurs points, inadaptés aux réalités socio-économiques actuelles de la Côte d'Ivoire.

.../...

ESTIME,

INDISPENSABLE une Réforme du Droit des Sociétés commerciales d'application simple et facile, susceptible de prendre en compte l'environnement international, et en particulier, l'environnement politique, social, culturel et économique de la Côte d'Ivoire.

NECESSAIRE la mise en place des règlements permettant de sauver cet outil économique et industriel.

